



2014-2015

les
rendez
- VOUS
de ,
Premier Acte

6

temps d'échange et de mise à jour des connaissances pour la conduite de vos activités culturelles !

ENTRÉE LIBRE sur réservation

PREMIER ACTE

L'Agence Conseil au Développement Culturel



 REGION
Poitou
Charentes
la démocratie participative

Les prestations techniques au spectacle vivant : un cadre qu'il faut comprendre

On le sait, les professions du spectacle s'inscrivent dans un cadre réglementé (licence). Pourtant il ne suffit pas de disposer d'une licence d'entrepreneur de spectacles pour pouvoir effectuer des prestations de services techniques pour le spectacle vivant ! Cette coexistence d'activités peut bien exister mais elle suppose une organisation structurée.

LE PROPOS DU JOUR !

- Rappels de définitions.
Production diffusion de spectacles vivants.
Prestations de services techniques
- Les enjeux liés aux activités concurrentielles.
- Le Label « Prestataire de services techniques pour le spectacle vivant ».
- L'intermittence du spectacle et les prestations de service technique.
- En pratique : comment s'organiser ?

INTERVENANTS



Philippe ABERGEL, délégué général du SYNPASE, Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel scénique et de l'évènementiel.



Vincent ROBERT, directeur de l'APMAC.

Jean-Louis PATHEIRON, directeur de Premier' Acte Conseil.

JEUDI 19 FÉVRIER 2015 - 14h > 17h

à l'APMAC,
21 rue de l'Abattoir 17100 Saintes

les rendez-vous de, *Premier Acte*

INTERVENANT à chaque rendez-vous

Jean-Louis PATHEIRON, directeur de Premier'Acte Conseil.
Auteur du guide *l'Employeur Culturel* (Ed. AGECE/JURIS)
et co- auteur du dossier expert
Les Festivals de spectacle vivant (Ed. Le Territorial).

ENTRÉE LIBRE sur inscription

Contact : Premier'Acte Conseil - Nathalie Bonnet
05 49 88 07 20 - 1acte@1acte.fr



PREMIER ACTE

L'Agence Conseil au Développement Culturel

4 rue Saint-Hilaire - 86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 07 20 - Courriel : 1acte@1acte.fr
Site : www.1acte.fr

N° DRFP : 54860044986

SIRET : 32800891700069 - APE : 7022Z